



Prévention et maîtrise des risques

CNPP Cert.

Affaire suivie par : Victor BOULLÉ
Tel : 02.32.53.63.63
Email : laure.tostain@cnpp.com

Nos réf. : VB/LT/Q18-2024

REM CONSULT SASU

6 Rue des Bateliers
Bureau 3
92110 CLICHY

A l'attention de M. REMMACH

Saint Marcel, Le 14 novembre 2024

Objet : Attribution Agrément Q18

Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que conformément aux modalités d'autorisation Q18 (décembre 2013), CNPP Cert. a décidé de vous attribuer sous le numéro **236/18** l'autorisation Q18, jusqu'au **30/09/2028**.

Les références de votre organisme apparaîtront désormais sur la liste des organismes autorisés à délivrer le compte-rendu de vérification périodique Q18, sur le site internet www.cnpp.com

Nous vous rappelons également les dispositions suivantes :

- Chaque année et au plus tard le 31 mars, vous devez nous transmettre une déclaration d'activité (Modèle figurant en annexe 3 des modalités d'autorisation Q18 : décembre 2013).
- Le non-respect des conditions décrites au paragraphe 2 des modalités d'autorisation Q18 entraîne un retrait de l'autorisation Q18.

Restant à votre disposition pour de plus amples renseignements, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Victor BOULLÉ
Responsable Opérationnel CNPP Cert.

☒ : Formulaire Q18 + Facture frais de dossier

Nous écrire : CNPP Cert. – Route de la Chapelle Réanville – CD 64 – CS22265 – F-27950 SAINT MARCEL Cedex - www.cnpp.com